Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT PIERRE B	N° de Convention : 13333
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédagogio sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordin	
Le Rectorat de la Reunion représenté par, Le Recteur de la met à disposition de l'élève : TURPIN GRACE MARIE domicilié : Le matériel pédagogique individuel adapté suivant : - Logiciel de reconnaissance vocale, référence :1248	Né(e) le : 18-05-2005
Valeur globale du matériel prêté 89 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux afférent	es à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2015, et est	révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent su d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel simil	r l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état laire à celui décrit dans le présente convention.
Article 4:	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontractan le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux afféren	
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représent	tants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
<u> •</u>	domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de nt de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se
A SAINT DENIS le 17-02-2014	Livré le:
Pour le Rectorat:	NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE

1/1